Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260702-2026_87-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 87

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**27**		
Quorum :	**14**		
Présents :	**23**		
Représentés :	**03**		
Votants :	**26**		
Date de la convocation :	24 juin 2026	**Date de l'affichage :**	24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Katia BONNANT – Daniel FEVRIER – Sandrine DYLIS – Olivier DESPREZ – Carole LEGUENET – Sébastien LAMY, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Laurence POIRIER – Dominique MARION – Yannick BESNARD – Marc LEBOISNE – Nadine BACHELIN – Marie-Claire MORLIER – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Christine FREIN – Guillaume CHANTREL – Angélique NOBLANC – Maxime ROCHETTE –

Excusés : Thierry BARRON – Véronique BRASSIER pouvoir à Anne TAILLANDIER – Madeleine VIEL pouvoir à Angélique NOBLANC – Clément VAN CAUTEREN pouvoir à Maxime ROCHETTE -

Anne TAILLANDIER a élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE - (Nomenclature : 7.10) -

M. le Maire laisse la parole à M. Idrys CLARAC, conseiller municipal délégué à la petite enfance, à l'enfance et aux affaires scolaires et périscolaires, pour la présentation de ce dossier.

Il précise que le lycée Saint-Exupéry lui a fait part ainsi qu'à M. le Maire d'une difficulté rencontrée par une élève méritante.

Présentation générale de la situation :

- Le collège public « Des Fontaines » a proposé la candidature d'une élève de 3ème pour une inscription au CAP SAPVER au lycée Saint-Exupéry.
- L'élève, arrivée d'Érythrée à 10 ans, a intégré le système scolaire en CM2 sans maîtrise du français et a poursuivi au collège des Fontaines.
- Après examen des bulletins, l'équipe pédagogique du lycée note des résultats faibles, liés principalement à des difficultés de maîtrise du français oral et écrit. L'élève est cependant décrite comme polie, respectueuse, motivée et méritante.
- Le lycée aurait pu proposer un accompagnement personnalisé mais ne dispose pas des moyens financiers internes (pas de notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour un accompagnement d'élèves en situation de handicap).

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260702-2026_87-DE

- La directrice du lycée Saint-Exupéry a sollicité des organismes locaux sans trouver de dispositif adapté, mais a eu par une enseignante du lycée des contacts dont celui de Mme Rozé (enseignante résidente) qui propose de dispenser 2 heures /semaine bénévolement + 2 heures/semaine rémunérées (20 € net/heure) sur 40 semaines (estimation : 1 600 € net)

Afin d'accompagner l'élève, il est envisagé de prendre en charge financièrement le coût des cours de français réalisé. Le soutien financier serait versé directement au lycée selon des modalités établies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***DÉCIDE la mise en place d'une convention de partenariat avec le lycée Saint-Exupéry pour l'accompagnement de ladite élève,***
- ***ARRÊTE le montant de l'enveloppe à 1 600 € net,***
- ***AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le lycée Saint-Exupéry et l'élève.***

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 8 juillet 2026

Anne TAILLANDIER
Secrétaire de séance

Antoine GEFFRAY
Maire

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr